AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de D. Negrotto, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,753. Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Domingo Negrotto, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10mai—10 14 19

Succession de J. F. Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 50,248 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Dr Frederick Loeber, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN. Greffier.
10 mai—10 14 19

Succession de Alfred H. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,326—Division A—Attendu que Mme Octavia C. Campbell veuve de Alfred H. White, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alfred H. White, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mai—10 14 19

Succession de Mme Margaret McLean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,316—Division E Attendu que P. J. McMahon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret McLean, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 mai—10 14 19

Succession de Peter Hanton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,711—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry W. Hanton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
9 mai—9 13 18

Succession de Charles Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 33,683 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Babet, veuve de Charles Hahn, maintenant femme de Peter Cooney, tutrice naturelle des mineurs Hahn, et dudit Peter Cooney, co-tuteur desdits mineurs, Hahn, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
2 mai—2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de veuve Anne McMaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 58,025—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. Arthur Dressaerts, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Henry Chiapella, avocat de la succession.
11 mai—11 15 20

Succession de Jennie Foster, femme décédée de Joseph W. Mason.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,740—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph W. Mason, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN. Greffier.
Edwin T. Merrick, avocat pour l'administrateur. 11 mai—11 15 20

Succession de Joseph Kleinet femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59.221 Division D — Attendu que Louis Klein a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Klein et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
3mai—3 7 12 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs. Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48.974—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois d'avril 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 mai—11 15 20

Metropolitan Bank vs New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et débours pour le mois d'avril 1899, présenté par A. G. Hicks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
11 mai—11 15 20

Cette élégante Berceuse faite par le fameux Heywood & Wakefield Co. du plus beau rotin pour

$1.50.

W. G. TEBAULT,
217 Rue Royale.

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

—l'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire—

—devraient nous faire servir chez eux et à leurs bureaux de la fameuse eau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif.

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.....

Prix 8 Sous par Gallon.

Service au haut de la ville—Lundi, Mercredi et Vendredi.
Service au bas de la ville—Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO
609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

37 sept

VENTE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

—:o:—

Cour Civile de District — Division C.

Margaret Kenney
vs.
Layman, Kenney et Boze Ltd.

PAR ORDRE DE L'HONORABLE JOHN St Paul, juge de la Division C, de la Cour Civile de District. Je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 25 mai 1899 à 10:30 A. M. au magasin Nos 303 et 307 rue Magasins, toutes les marchandises, installations, et autre propriété de la corporation du défendeur. Les marchandises consistent en vêtements, chapeaux, casquettes, souliers, marchandises sèches etc, et seront vendues en lots.

Les marchandises peuvent être inspectées au magasin pendant les heures d'affaires à partir de maintenant jusqu'au jour de la vente.

L. M. LAYMAN,
Receveur.
11 mai—11 15 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

—o—

Arthur Denis, sg't, vs American Gun and Rod Club.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 19,582—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de la Maison de Cour, 320 rue Carondelet, encoignure Union, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20me jour de mai 1899, à 10:30 heures précises A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

UNE MAISON A TROIS CHAMBRES, avec citerne, située sur le Haugh Canal, à South Shore, près de la Pointe-aux-Herbes, ensemble avec les ustensiles de ménage, instruments de pêche, skiffs, paniches, seines, et etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
11 mai—11 15 20

P. F. Callier vs P. Labat.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans— No 20,079. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à mon entrepôt coin des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 20 mai 1899, à 11:30 heures A. M., précises de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un coffrefort de bureau à combinaison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
No 320 rue Carondelet.
11mai—11 15 20

Charles J. Fox vs Jesse Ong

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 20,405—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en face de la Maison de Cour, 320 rue Carondelet, coin de la rue Union, dans le 1er District de cette ville, le SAMEDI, 20 mai 1899, à 10 heures A. M. précises, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tout les droits, titres et intérêt de Jesse Ong, défendant dans cette affaire dans et à un intérêt indivis dans le bâtisse située sur le lot No 6, de l'ilet No 386, du 6me District, borné par l'avenue St-Charles, les rues Berlin, Milan et Pitt, connu comme le No 4242 avenue St-Charles, et 2 vitrines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
11 mai—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Doubles Payant dans le Sixième District,

4737 et 4739 rue Camp,

A l'encoignure de la rue Bordeaux.

4851 et 4853 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

ET

4855 et 4857 rue Sud Front,

Entre les rues Lyon et Upperline.

FRANK SHARP, JR., ET ALS., VS. OTTO EMILE SHARP.

No 58,289—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,—MARDI, le 16 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 mars 1899 et signé le 29 mars 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage en bois situé Nos 4737 et 4739 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Bordeaux, ilet Valence et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont situées est décrit comme un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 258, borné par les rues Bordeaux, Valence, Camp et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme l'encoignure des rues Bordeaux et Camp et étant la moitié du lot original No 7 sur un plan fait par Chas. F. Zimple, voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé dans l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville.

2° Le double cottage en bois Nos 4851 et 4853 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Ce lot de terre est décrit comme une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Front, Tchoupitoulas, Lyon et Upperline, désigné par la lettre "A", sur un plan d'arpentage fait par H. C. Brown, voyer, en date du 7 avril 1899, conformément auquel dit plan il mesure 29 pieds 10 pouces de face sur la rue S. Front, par 75 pieds de profondeur.

3° Le double cottage en bois, Nos 4855 et 4857 rue S. Front, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, citerne, etc. Le lot de terre est situé dans les mêmes district et ilet et se joint à la propriété deuxièmement décrite, est désigné par la lettre B. sur le susdit plan par H. C. Brown, voyer, et mesure 30 pieds 2 pouces de face sur la rue S. Front par 75 pieds de profondeur.

Toutes les propriétés ci-dessus sont des placements qui paieront.

Termes—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans ou un an, le tout au gré des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, à être représentée par les billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, spécialement garantis par privilèges et liens et hypothèques sur la propriété vendue et 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations seront toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1899 en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

Dinkelspiel & Hart, avocats du plaignant.
8 avril—8 9 16 23 30—mai 7 14 15 16

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cottages du Troisième District et Lots pour Bâtir,

Cottage en Bois No 1736 rue Marigny, entre les rues Derbigny et Roman.

Cottages en bois, Nos 1467, 1463, 1455 rue Dorgenois et quatre bons lots pour bâtir, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Columbus et le Chemin du Bayou. Toutes les propriétés ci-dessus devant être vendues séparément.

Succession de Charles Ebert.

No 14,632— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, D. Danziger Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 7 juin 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 5 mai 1899, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir—

1° Le gentil cottage en bois, 1736 rue Marigny, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc., hangar au-dessus de la banquette, allée de côté etc. Le lot de terre est décrit comme un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné par le No 22 de l'ilet No 7, lequel est borné par les rues Solidelle, Marigny, Prosper et les Champs Elysées, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 14e jour de juillet 1847, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, pour référence. Ledit lot mesurant d'après ledit plan 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

2° Le cottage en bois, No 1467 rue Dorgenois, encoignure Columbus, retiré de la banquette et contenant 5 chambres, hangar, citerne etc. Le lot de terre est désigné par le No 1 et est décrit comme un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Colombus et le Chemin du Bayou, et formant l'encoignure des rues Dorgenois et Columbus, et mesurant 32 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur et façade sur la rue Colombus de 110 pieds.

3° Le cottage en bois, 1463, rue Dorgenois, contigu à la propriété deuxièmement décrite, retiré de la banquette, contenant 3 chambres, hangar, cuisine, citerne, etc. Le lot de terre est dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement décrite, est désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond et 110 pieds de profondeur.

4° Le bon lot pour bâtir, contigu à la propriété ci-dessus troisièmement décrite, désigné par le No 3, et mesurant 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond sur 110 pieds de profondeur.

5° Le bon cottage en bois 1455 rue Dorgenois, contenant galeries de côté, 3 chambres, etc., 2 chambres de cuisine, citerne, hangar dans la cour. Le lot de terre est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, y est contigu, est désigné par le No 4, et mesurant 31 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dorgenois, la même largeur dans le fond et 110 pieds de profondeur parallèles du côté des lots Nos 1, 2 et 3.

6° Les trois beaux et grands lots pour bâtir sur la rue Colombus, entre les rues Broad et White, dans le même District et ilet que les propriétés ci-dessus deuxièmement, troisièmement, quatriemement et cinquièmement décrites, désignés par les Nos 5, 6, et 7. Le lot No 5 mesurant 33 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Colombus, même largeur dans le fond sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces. Ledit lot No 5 étant contigu à la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4. Le lot No 6 mesurant 33 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Colombus sur une profondeur de 127 pieds et 6 pouces, ledit lot No 6 étant contigu au lot No 5.

Le lot No 7 est contigu au lot No 6 et mesurant 33 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces parallèles avec la ligne de côté des lots Nos 5 et 6.

Les descriptions et les mesures des propriétés ci-dessus deuxièmement, troisièmement, quatrièmement cinquièmement et sixièmement décrites étant en accord avec un plan par Arthur De Armas, daté le 24 juin 1873.

Toutes les propriétés ci dessus sont bien situées dans le prospère Troisième District, sont certaines d'une hausse constante et prouveront d'être de bons placements.

Conditions— Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, devant être garanti par billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'acte de vente, 5 0/0 honoraire d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles de sécurité contenue dans des actes de vente. Il acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devant payer les timbres de revenu de l'interieur des Etats-Unis sur l'acte de vente, et de payer les taxes de 1899 au dessus et en plus le prix de l'adjudication. Actes de vente pardevant Bernard Fitche, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 9 14 21 28—juin 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

UN BON COTTAGE SIMPLE

No 532 rue Galvez,

Entre les rues Perdido et Gravier

—ET—

UN JOLI LOT POUR BATIR

Enc. des rues Perdido et Galvez.

Succession de Mme Mary Doyle, Veuve de Robert Gardner.

No 57,900—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—D. Danziger, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 30 mai 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, division C, signé le 24 avril 1899, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante propriété décrite, à savoir:

1° Le bon cottage simple No 532 rue Galvez, entre les rues Perdido et Gravier, ilet rue Johnson, dans le Premier District de cette ville, retiré de la banquette, contenant 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, etc. La cour est en partie pavée. Le lot de terre est désigné par le No 11 de l'ilet 25, et mesure 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Galvez sur 132 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, le tout en mesure anglaise, en conformité avec un plan dressé par Louis Bringier, voyer, daté le 19 avril 1834, déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, et comme il est aussi démontré sur un devis fait par Geo. De Armas, député voyer de ville, le 17 avril 1899. Une modeste demeure dans un bon voisinage ou un bon placement.

2° Le beau lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Galvez, Miro et Gravier désigné par le No 1 et formant l'encoignure des rues Perdido et Galvez et mesurant 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Galvez, et entre lignes parallèles.

Le lot est entouré d'une barrière, dans un bon voisinage et est certain d'augmenter de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur assumant le paiement des taxes pour l'année 1899 en plus et au-dessus le montant de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 av—27 30—mai 7 14 21 28 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 59,045—Mme J. J. Bland et als. vs Mme M. E. Edwards. Cette affaire a été jugée ce jour-ci. Presents: W. S. Parkerson Esq pour la plaignante Ivy G Kittredge Esq, pour la défenderesse. Quand, après avoir entendu l'évidence des avocats pour les deux parties, la loi et l'évidence étant en faveur de la pétitionnaire. Il est ordonné, adjugé et décrété que la défenderesse Mme Mary E. Edwards soit interdite. Jugement rendu le 26 avril 1899. Jugement signé le 1er mai 1899. Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
4 mai 4 13—juin 2

NEW FANEUIL HALL.

Cradle of Liberty Being Rebuilt Along Original Lines.

Interesting Bit of History in Regard to the Building—Constructed with Money Made in the Slave Trade.

Boston's Faneuil hall is being rebuilt. It is being reconstructed along the original lines, and the old material will be used as far as is possible. The walls will not be altered, though a new roof will be supplied and new supports will be needed. The historical landmark has been in bad shape for some time. The floor used by the ancient and honorable artillery company has sagged several inches, and efforts to raise it were futile. The trusses that held the roof had given way and the additional braces supplied had not proved sufficient. Experts reported in favor of tearing out the interior from the foundation and supplying a new structure of steel and fireproof material. The proposed alterations will cost $100,000 and a better building could have been put up for much less. But it would not have been "The Cradle of Liberty," and Bostonians wanted the old building preserved.

When the building was torn down it was seen that the foundation, formed of rubble six feet thick, was not solid, as it rested on dock mud. The workmen had to dig 11 feet lower before finding solid ground. Concrete foundations were built on this, and a dressing of granite on top formed a solid base for the plates which will support the columns, and thus take all strain off the walls.

Faneuil hall is the cradle of liberty, but the money with which it was built, says the New York Herald, was made in the slave trade. Old Peter Faneuil, a wealthy Boston merchant, owned a speedy ship which he named the Jolly Bachelor, because of his own state of single blessedness. This boat made regular trips between Cuba, Boston and Africa. In Cuba she was loaded with molasses, which was made into rum in New England. The rum was traded for slaves in Africa, and in this way Faneuil became rich. Having no children to whom he could leave his wealth, he willed it to the city of Boston to build Faneuil hall. The Jolly Bachelor was attacked by blacks on the African coast finally and was salvaged by a man named Burchell. The settlement of the salvage question was brought into the Newport courts after Faneuil's death.

AMERICAN GIRL LEASES HOUSE

Miss Burdlett Takes the Celebrated Pompeiian Mansion in Paris.

An energetic American woman, by name Miss Ellen Burdlett, has just leased the large Pompeiian house in Paris which was built about 40 years ago by Prince Jerome Napoleon, more familiarly known as "Plon-Plon." Miss Burdlett intends to use the expensive dwelling as an American tea and coffee refreshment room during the exposition of 1900 and expects to realize sufficient money during the six months of the fair to buy the house at its conclusion and live in it "ever afterward," as the fairy books record a happy ending. The Pompeiian house is in itself a great curiosity, and stands just as it did when "Plon-Plon" gave his attractive Italian fetes in the large atrium furnished with a tribune supported by eight columns, at the foot of which stand the wonderful Pompeiian vases, which gave the house its name, filled with luxurious tropical foliage. Miss Burdlett will dress her maids in the costume of the Pompeiian period, and doubtless her tearoom will furnish rest and entertainment for many weary, travel-tired Americans, glad to be reminded of home in a foreign land.

WISHES BURIAL WITH BLACKS.

Dying Request of a White Woman Teacher at Haven Home, in Savannah, Ga.

Miss E. A. Philo, a white woman, died the other night in Savannah, Ga., at Haven Home, a school for colored girls, and left the most peculiar dying request that has ever been known in Savannah. She asked that her body be not permitted to lie in the white portion of Laurel Grove cemetery, but that she be laid to rest with the colored people. Before she died she made those about her promise that her wish would be carried out.

The request, however, will not be granted. Mayor Myers and the city attorney have decided that the city has no more right to sell a lot in the colored cemetery for the burial of a white person than it has to permit the burial of a colored person in the white cemetery.

The woman was a teacher in Haven Home, which was established in Savannah some years ago by northern people. She was single and 37 years of age.

Decapitated by a Wire Fence.

Iver Olsen, a wealthy farmer living near Baltic, S. D., met death the other night in a peculiar manner. He was driving home in a sled, and turning out of the road to avoid a snowdrift the sled upset. Olsen's neck was thrown on the sharp points of a barbed wire fence and he was dragged about 30 feet, his neck being literally sawed off.

A Boston Landmark.

Faneuil hall has fallen into such a dilapidated condition that a guard has been stationed on the second floor of the building to warn visitors away from weak spots in the flooring and to keep them from leaning against the rotten posts that support the gallery. The building is soon to be reconstructed.

DEVILS IN THE PIGSTY.

Religionists Trying to Overthrow Satan by Killing Helpless Porkers.

If the Zionists, the sect which believes in hogs being possessed of devils, succeed in establishing their branches in Ottawa, Can., and the counties, says the Boston Globe, it will be a serious thing for the pork packers.

The sect, in spite of all opposition, has succeeded in destroying a large number of hogs in different parts of Ontario, and appear to be gaining members among the farmers, even in the vicinity of enlightened centers.

It may be added to the reports of the Walkerton case, in which John Turner, a school-teacher, was committed for trial for inciting John Fiddis to destroy a number of pigs jointly belonging to his father and himself, that the provincial authorities have power to act and to take the initiative, not in stamping out the religious craze, but in prosecuting parties who in future associate themselves together for the destruction of hogs in obedience to the tenets of the sect, thus preventing the injury to an important industry in the province that might otherwise result.

The law is very strict in forbidding the taking of animal life except for recognized purposes following established customs, for food, to relieve from suffering, for sport, etc. Killing an animal because it is possessed of a devil is not allowed by law, and where in addition, as in the Turner case, others are interested in the ownership, the killing may prove to be a serious matter.

The Zionite belief in the possession of hogs by the devil is based on interpretations of Scripture. Their authority for killing as a remedy is found in Leviticus 9:7, 8.

"And the swine, though he divide the hoof and be cloven-footed, yet he cheweth not the cud; he is unclean to you.

"Of their flesh ye shall not eat and their carcass shall ye not touch; they are unclean to you."

WILL NOT MARRY WHITES.

Cherokees Band Together to Prevent Extinction of Their Race.

Thirteen young Cherokee Indians have organized a club at Wichita, Kan., the members of which are pledged, under penalty of death, not to marry outside the Cherokee race. Women also will be admitted to this strange organization in the future. They must be Cherokee Indians—that is the only qualification to become a member—and they too must swear never to receive the attentions or become the wife of anyone except a member of the tribe. If they do not receive a proposal from a Cherokee youth they must go to their graves old maids.

The club was organized last week and is growing rapidly among the elder members of the tribe. Young and patriotic full bloods also are enthusiastic in its interest. It has been named "The Anti-American Marriage club." One clause of the constitution is as follows:

"After one affixes his or her name to these resolutions, and then marries ouside of the race, he shall suffer death as the penalty. He shall be shot in the dark by some member of this club, whose name none of the others will know, in accordance with an arrangement not written in these resolutions, but known to the organizers. It shall be the duty of every unmarried member to marry as soon as he or she has reached the proper age, and have a suitable opportunity from some one of their tribe."

COST OF RELEASES IN NAVY.

Secretary Long Decides to Make the New Rates Fully Two-Thirds Less Than the Old.

Secretary Long has decided to reduce the cost of discharges which are purchasable by the three-year men and the apprentices of the navy. The rates at which these discharges from the service are obtained have been somewhat exorbitant. Men who desired release from their contract of enlistment were obliged to draw on other sources of revenue than their individual pay. The revised table makes a material reduction in the rate of purchases, the new prices being fully two-thirds less than the old rates. This brings the cost of the release within the financial condition of the enlisted men and apprentices.

FLOATING ISLAND DISCOVERED

Seen in the Illinois River and Is Stranded Near Havana.

A floating island, between one and two acres in extent, and from four to five feet thick, has come down the Illinois river, and is at present at Havana, Ill. It collided with a cabinboat and smashed in the keel and landed it ashore. The island struck a pier of the wagon bridge, violently shaking the structure and throwing crossing horses from their feet.

The island is now stranded between the pier and shore, and the city authorities contemplate blowing it up with dynamite.

Killed by a Pet Dog.

Mrs. James Dundore, wife of a Pennsylvania farmer living near Lebanon, is thought to be dying as the result of an attack on her by one of the family pets, a grayhound. While she was caressing a little pet dog the jealous hound sprang at her and lacerated her hand with its teeth. The combined pain of the wound and the shock rendered her condition critical.

West Virginia's Coal Production.

The production of coal is still the largest mineral industry in West Virginia.

A THRILLING ESCAPE.

Cool Head and Steady Nerve Save Lives at a Fire.

An Incident of the Recent Great Hotel Fire in New York—Guest Saves His Wife, Daughter and Himself.

The recent burning of the Windsor hotel, in New York city, with its attendant heavy loss of life and number injured, furnished at least one incident of what a cool head on the body of a man of steady nerve will do in the time of awful peril and almost certain death. Edward P. Wells, his wife and daughter of Jamestown, N. D., had apartments on the sixth floor, and were watching the St. Patrick's day parade when the fire broke out. They had hardly time to realize that something had gone wrong when the smoke rolled through the corridor and their escape was cut off in that direction.

The window was now the only hope, and to jump meant certain death. In this emergency Mr. Wells besought his family to remain calm and then proceeded with great deliberation to measure the chances of escape. He first paid out the fire escape rope in the room until he saw that it would reach the ground, and hauling it back he quickly but securely fastened it about his daughter's waist.

He then lifted the form of the girl to the window ledge and slowly allowed it to descend. He wound the rope tightly about his hands and braced his feet against the wall of the room, meanwhile slowly paying out the rope at the end of which dangled the almost inanimate body of his daughter. Smoke and flame shot out at intervals from the windows below, but the passage of the girl was not retarded and in a few seconds she had reached the ground.

There she was quickly taken care of by the firemen, who released her and the rope was quickly hauled back by Mr. Wells, and exactly the same performance was gone through with in the case of his wife, who had meanwhile stood at his side at the window. For the third time Mr. Wells pulled the rope back, after he had seen his family in safety, and he then made preparations for his own descent.

He recognized seemingly that it would be impossible for him to go down hand-over-hand, and, knowing the lacerations that would result if he slid down the rope, he first carefully tied up his hands in towels. Then he clambered out on the window sill and swung clear. He shot down like lightning, but there were ready hands below to break the fall and when the bandages had been removed from the man's hands it was found that they had not even a blister on them.

A great shout went up from the crowd as they saw Mr. Wells land in safety. He asked for his family, thanked the firemen and others for their assistance and disappeared.

POSTAL REFORMS IN CUBA.

Free Delivery of Letters Works Well—Evils of the Old Fee System.

Free delivery of letters in Cuba, even in Havana itself, was unknown until the early part of this winter. The postmen were not paid a salary, but were authorized to collect a fee of three cents for each letter delivered until a stipulated sum was reached. In the cities where the fee amounted to more than the salary allowed it was reduced, but outside of the towns and cities they always exacted the highest fee allowed. The result of this charge was that many of the natives refused to receive their mail, and preferred to have it lie in the post office rather than pay the fee. This resulted in a congested condition of business, and in a measure accounts for the fact that letters were found in the office which were 15 years old. When the postal commission went to Cuba for the purpose of investigating conditions existing there it established a free delivery system, which has worked successfully, to the delight of the people who heretofore have been compelled to pay for every letter they received.

GRANTED FOURTH DIVORCE.

An Indiana Girl Celebrates Her Fifth Wedding Venture at Tipton.

Eva Stinnet, a pretty girl of 22, was granted her fourth divorce at the last term of the Tipton (Ind.) circuit court, with an injunction from the judge that she must not apply to him again. The girl was not daunted by her unsuccessful matrimonial ventures, however, for she has just celebrated her fifth wedding, becoming the wife of Walter M. Partlow.

Indians Going to Paris.

Arrangements have been completed whereby a band of 40 Creek Indians will be sent to Paris in 1900 to give exhibitions of the game of "toli"—a sport which combines the principles of golf and shinny with the brutality of football. Only about 20 Indians are required to play the game, but as about 50 exhibitions are to be given, it will be necessary to have a score of substitutes to take the places of those who may be injured.

Worthy of Note.

Turin held an international exhibition last summer which will remain noteworthy through the receipts having exceeded all expenditures by $120,000. No sooner was the result known than the Italian government sent in a tax bill, demanding ten per cent. of the profits.

Won't Touch Champagne.

Elephants are said to be fond of gin, but will not touch champagne.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Estrès répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3